

# Cours de base : Assurances et fiscalité

## Date et Lieu

**Mercredi 29 septembre 2010**

Café-Restaurant Segafredo

Av. de la Gare 10

**1400 Yverdon**

Tél. 024 425 93 32

## Public

- Conseillères et conseillers agricoles et en assurances de la vulgarisation agricole et des Chambres d'agriculture.
- Collaborateur-riche-s des fiduciaires agricoles et des fiduciaires privées.
- Enseignant-e-s des écoles d'agriculture.

## Contexte

Il n'est jamais trop tôt pour se préoccuper de sa prévoyance. De plus, la fin de l'année est souvent plus proche que l'on pense pour décider s'il est opportun de constituer un 2<sup>ème</sup> ou un pilier 3a, voire de verser des montants de rachat d'un 2<sup>ème</sup> pilier. L'agriculteur-riche doit pouvoir prendre une telle décision en toute connaissance de cause ; il faut donc que toutes les personnes, qui l'accompagnent dans des processus de décisions liés aux impôts, à la comptabilité et aux assurances, disposent des meilleures connaissances sur les interactions et les possibilités dans ce domaine. De plus, les questions liées à la sécurité des fonds de prévoyances, ainsi qu'aux développements politiques dans le domaine des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers sont d'actualité. Pour plus d'informations, voir le programme.

## Objectifs

- Disposer des connaissances de base sur les diverses formes de prévoyance existant dans le cadre du concept des 3 piliers. Il sera mis un accent particulier sur le 2<sup>ème</sup> pilier et le pilier 3a.

- Connaître les conséquences fiscales et administratives des diverses formes de prévoyance.
- Savoir poser les bonnes questions du point de vue de la prévoyance.

## Contenu

- Les diverses formes de prévoyances.
- Les questions importantes du point de vue de la prévoyance.
- Les conséquences fiscales et administratives des diverses formes de prévoyances.
- Les concepts de prévoyance de USP assurances et de la Fondation rurale de prévoyance professionnelle.

## Méthodes

Exposés et échanges d'expériences.

## Remarque

Cours en partenariat avec :



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS  
ET ORGANISATIONS ROMANDS  
DE L'AGRICULTURE



## Responsables de cours

### **Sylvie Aubert, AGRIDEA Lausanne**

Tél. 021 619 44 59

sylvie.aubert@agridea.ch

### **Walter Willener, AGORA**

Tél. 021 614 04 77

w.willener@agora-romandie.ch

## Intervenants

### **Jean-Marc Berguer, conseiller et comptable**

Prométerre

FIDASOL

Avenue des Jordils 3

1006 Lausanne

Email : jm.berguer@prometerre.ch

### **Olivier Baudet, directeur**

Prométerre

Fondation Rurale de Prévoyance

Professionnelle (FRPP)

Av. du Casino 13

1820 Montreux

obaudet@frv.ch

### **Didier Fattebert, conseiller**

Prométerre

Fondation Rurale de Prévoyance Professionnelle

(FRPP)

Av. du Casino 13

1820 Montreux

dfattebert@frv.ch

### **Christian Kohli, responsable de Division**

USP Assurances

Laurstrasse 10

5201 Brugg AG 1

christian.kohli@sbv-versicherungen.ch

### **Sébastien Choulat, conseiller**

USP Assurances

Laurstrasse 10

5201 Brugg AG 1

sebastien.choulat@sbv-versicherungen.ch

# Programme du mercredi 29 septembre 2010

8h30	Introduction Objectifs de la journée	<i>W. Willener</i>
8h40	Imposition et planification fiscale de l'exploitation agricole	<i>J.M. Berguer</i>
9h10	Les diverses formes de prévoyance dans le cadre du concept des 3 piliers <ul style="list-style-type: none"><li>• Différenciation des trois piliers</li><li>• Qu'est ce qui correspond à quoi ? Formes de contrats</li></ul>	<i>O. Baudet</i> <i>D. Fattebert</i>
9h50	Pause	
10h05	A quel point le capital de prévoyance est-il lié ? <ul style="list-style-type: none"><li>• Possibilités de retraits anticipés</li><li>• Que se passe-t-il en cas de résiliation ?</li><li>• Pertes de rachat, etc</li></ul>	<i>Ch. Kohli</i>
11h05	Courte pause	
11h15	Traitement fiscal des cotisations au niveau de la Confédération, des cantons et des communes <ul style="list-style-type: none"><li>• Possibilités de déductions des cotisations</li><li>• Imposition pendant la durée du contrat</li></ul>	<i>O. Baudet</i> <i>D. Fattebert</i>
12h15	Repas de midi	
13h45	Traitement fiscal des prestations au niveau de la Confédération, des cantons et des communes (suite) <ul style="list-style-type: none"><li>• Imposition des prestations</li><li>• Démonstration des effets concrets à l'aide d'un exemple</li></ul>	<i>Ch. Kohli</i>
14h25	Conséquences sur les valeurs limites Allocations familiales, paiements directs, subsides des caisses-maladie, bourses d'études, etc	<i>S. Choulat</i>
14h45	Pause	
15h00	Concept de prévoyance pour l'agriculture <ul style="list-style-type: none"><li>• Principes de base pour la conception de la prévoyance en cas d'invalidité, décès et pour la vieillesse</li></ul>	<i>O. Baudet</i> <i>D. Fattebert</i>
15h30	Concept de prévoyance Prométerre <ul style="list-style-type: none"><li>• Les plans de prévoyance de la FRPP</li></ul>	<i>O. Baudet</i> <i>D. Fattebert</i>
15h55	Pause	
16h05	Concept de prévoyance d'USP Assurances <ul style="list-style-type: none"><li>• Les plans de prévoyance de la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse (Pilier 2b)</li><li>• Les plans de prévoyance de USP Assurances (pilier 3b)</li></ul>	<i>S. Choulat</i>
16h30	Discussion finale et évaluation	
16h45	Fin du cours.	

## Tarif

Forfait par participant-e :

Fr. 200.-/Jour

Supports de cours, boissons aux pauses et repas de midi avec une boisson non-alcoolisée sont inclus dans le forfait.

**Aucune déduction ne sera accordée pour les personnes ne prenant pas le repas de midi.**

**Délai de désistement : jusqu'au 22 septembre 2010.** Au-delà de cette échéance, une taxe de Fr. 50.- sera perçue pour les frais administratifs. En plus, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par le lieu d'accueil ou d'hébergement. Sans excuse ou pour une participation partielle même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.

## Inscription

par e-mail : [cours@agridea.ch](mailto:cours@agridea.ch)

par notre site : [www.agridea-lausanne.ch](http://www.agridea-lausanne.ch)

par poste : à adresser à AGRIDEA, Jordils 1, CP 128, 1000 Lausanne 6

Délai d'inscription : 8 jours avant le début du cours

## Plan d'accès et horaire des trains

Horaire des trains, consulter le site [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

Vu l'emplacement du lieu de cours, nous vous recommandons fortement de venir en train !

